

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL**

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 22 novembre 2017, le règlement numéro 271-17 décrétant le remboursement du solde de la dette à long terme du centre administratif et l'affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés numéros 166-06 et 205-11 en vue dudit remboursement, lequel représente une somme de 1 209 400 \$.

Avis est également donné que, conformément à la loi, ce règlement a fait l'objet de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Le règlement numéro 271-17 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 19^e jour du mois de janvier 2018.

La greffière,


M^e Jacinthe Vallée